

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le six novembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONNETIER-MORNEX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUME, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 octobre 2008

Le nombre de conseillers présents a varié au cours de la séance. Les changements ont été notés au fur et à mesure des arrivées des conseillers.

Présents à 19h30 :

Mesdames MATTHEY Claire, PARENT Séverine ;
Messieurs MAUME Philippe, NAVA Pierre, LAHURE Fabrice, ALESSIO Alain,
BEYTRISON Bernard, BOYER Christophe, DUMONT Gilles, LEONE Pierre, PERNET
Fabrice, PIGNOL Sébastien.

Absents à 19h30 :

Mesdames BAR Muriel, DUBOUCHET Marie-Christine ; Mr AUGUSTIN Christophe.
Madame CRETIN Sabine (procuration donnée à Marie-Christine DUBOUCHET inopérante pour la première délibération)
Monsieur CUGNET Bernard (procuration donnée à Muriel BAR inopérante pour les huit premières délibérations)
Madame MIHAYLOV Sylvie a donné procuration à Mme Claire MATTHEY
Monsieur MONCHAL Christophe a donné procuration à Mr Fabrice PERNET

Nombre de conseillers : en exercice : 19 ; présents à 19h30 : 12 ; votants à 19 h 30 : 14

Secrétaire de séance : Monsieur ALESSIO.

* * * * *

N°69/08 CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL AU SERVICE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame Anne-Marie DECHENAUD qui occupe actuellement le poste d'Adjoint Administratif Territorial au sein du service administratif de la Mairie a réussi l'examen professionnel de Rédacteur Territorial, et qu'il convient de créer le poste correspondant.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** de créer un poste de Rédacteur Territorial au sein du service administratif de la Mairie.

* * * * *

Madame Marie-Christine DUBOUCHET et Monsieur Christophe AUGUSTIN ont intégré la réunion à 19 heures 50.

Présents à 19h50 : 14

Votants à 19h50 : 17

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR UN BIEN SITUÉ À MONNETIER

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il a reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant un bien bâti sur terrain propre ; il s'agit de la propriété « Le Bellevue » route des Trois Lacs à Monnetier composée des parcelles suivantes : A 1143, A 1144, A 1150, A 1151, A1152, A 1153, A 1238, B 116, B 117, B 118, B 119, B 120, B 121, B 122, B 123, B 124, B 2009, B 2011, B 307, B 308, B 309, B 311, B 317, B 320.

La superficie totale du bien est de 35 077 m².

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'exercice, par la Commune, du Droit de Prémption Urbain sur ce bien.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, **DÉCIDE PAR 13 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS : Mmes MATTHEY Claire et MIHAYLOV Sylvie (procuration), Mrs PERNET Fabrice et MONCHAL Christophe (procuration), DE NE PAS EXERCER SON DROIT DE PRÉEMPTION SUR LA PROPRIÉTÉ DU « BELLEVUE », ci-dessus référencée.**

* * * * *

N°70/08 PARTICIPATION FINANCIÈRE - VOYAGE CLASSES DE 4^{ème} DU COLLÈGE DE REIGNIER

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu un courrier émanant du principal du Collège « La Pierre aux Fées » de Reignier nous informant que l'établissement projette de permettre à tous les élèves des classes de 4^{ème} d'effectuer un voyage durant la semaine du 30 mars au 4 avril 2009.

Dans cette optique, il nous demande une contribution financière de 5 euros par enfant susceptible de partir ; 10 enfants de notre Commune sont concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,** d'accorder une somme de 50 euros au collège de Reignier pour participer au voyage des classes de 4^{ème} durant la semaine du 30 mars au 4 avril 2009.

* * * * *

N°71/08 **ATTRIBUTION INDEMNITÉ DE CONSEIL ET DE BUDGET AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public chargés des fonctions de receveur des Communes.

Il précise qu'il convient de délibérer pour valider cette attribution d'indemnité lors de chaque renouvellement de l'assemblée délibérante, ou à chaque changement de comptable.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et considérant les services rendus par Monsieur PONCET, receveur municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** de lui allouer chaque année l'indemnité de conseil et l'indemnité de budget et ce, à compter de l'année 2008.

* * * * *

N°72/08 **REMBOURSEMENT PARTIEL DES CHARGES DE CHAUFFAGE D'UNE LOCATAIRE**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Alain Alessio qui informe l'Assemblée des problèmes de chauffage rencontrés depuis l'année dernière par une locataire d'un appartement communal situé dans le bâtiment de l'Ecole d'Esserts-Salève :

- le radiateur de la cuisine qui avait été déposé par l'ancien locataire, avec autorisation de la précédente municipalité, n'a jamais été réinstallé,
- un problème de circulateur défectueux est survenu au début de l'hiver 2007 et n'a été résolu qu'à la mi-janvier 2008,
- et aujourd'hui, elle rencontre à nouveau un problème avec la régulation du chauffage.

Au vu de ces dysfonctionnements qui durent et s'additionnent, Mr Alessio, après vérification des faits, propose au Conseil Municipal de se prononcer en faveur d'une réduction des charges de chauffage à titre exceptionnel de 250 euros pour cette locataire, sachant que le montant actuel s'élève à 1 104.85 euros. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord avec cette proposition.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Alain Alessio, après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** de diminuer, à titre exceptionnel, de 250 euros les charges de chauffage de Mme VAUDABLE Nadège, locataire de l'appartement de l'école d'Esserts-Salève.

* * * * *

N°73/08 **FIXATION DU PRIX DE VENTE DE LA FERRAILLE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un contrat pour la gestion des déchets issus des travaux du service technique de la commune a été signé le 28 mai 2008 avec l'entreprise EXCOFFIER Recyclage domiciliée 363, Rue de Boisy 74570 GROISY. Cette société entrepose des bennes près du hangar, où déposer différents matériaux ; elle vient régulièrement les évacuer.

Les tarifs de ces prestations sont définis comme suit :

1. Traitement des déchets en mélange (DIB, exempt de déchets dangereux) :

- mise à disposition d'une benne (30 € par mois),
- évacuation de la benne (105,50 € par rotation),
- traitement des déchets (139,90 €/tonne).

2. Traitement des déchets métalliques (exempt de toute autre matière) :

- mise à disposition d'une benne de 9 m³ : gratuite,
- évacuation de la benne : gratuite,
- achat de la ferraille : selon le cours du mois.

La société propose un prix d'enlèvement de 60 € la tonne.

Afin de pouvoir établir une facture à S.A. EXCOFFIER Recyclage pour la récupération de la ferraille, Monsieur le Maire propose au Conseil de valider ce prix de vente.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**, de fixer à 60 euros le prix de facturation à la tonne de la ferraille.

* * * * *

N°74/08 **ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°13/08 CONCERNANT LA PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ « CIRQUE »**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait, par délibération en date du 04 mars 2008, décidé de participer à l'activité « cirque » des écoles en prenant en charge la facture de 2000 euros de l'entreprise de cars GAL, correspondant au transport des enfants de l'école de la Marjolaine/Esserts.

Or, cette entreprise a envoyé la facture à l'Association des Ecoles du Salève qui l'a réglée.

Par conséquent, il convient de reprendre une délibération attribuant une subvention de 2 000 euros à l'Association des Ecoles du Salève.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** d'annuler la délibération n° 13/08 du 04 mars 2008, et d'attribuer une subvention de 2 000 euros à l'Association des Ecoles du Salève, correspondant au montant de la facture du transport pour l'activité « cirque ».

* * * * *

N°68/08 ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La présente délibération annule et remplace la délibération n°47/08 du 03 juillet 2008.

Monsieur le Maire, informe l'Assemblée qu'il convient d'élire la Commission d'Appel d'Offres. Cette dernière doit être composée du Maire, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**, procède à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres dont les résultats sont les suivants :

Président de la Commission d'Appel d'Offres : Monsieur Philippe MAUME, Maire.

Membres titulaires :

Madame Claire MATTHEY, Monsieur Pierre NAVA, Monsieur Christophe AUGUSTIN.

Membres suppléants :

Madame Marie-Christine DUBOUCHET, Monsieur Christophe MONCHAL, Monsieur Alain ALESSIO.

* * * * *

Madame Muriel BAR a intégré la réunion à 20 heures 30.

Présents : 15

Votants : 19

N°67/08 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2008

Monsieur le Maire donne la parole à Muriel BAR qui, après avoir apporté une explication détaillée sur chaque dossier, propose de voter les subventions telles qu'elles ont été étudiées par la commission finance lors de sa réunion du 04 courant.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Muriel BAR, après en avoir délibéré, **VOTE À L'UNANIMITÉ**, les subventions telles que figurant sur le tableau ci-annexé.

* * * * *

SUBVENTIONS 2008
votées par le conseil municipal du 06 novembre 2008

N° ligne	ASSOCIATIONS	Montant en €
	<u>I - Dotations scolaires et para-scolaires</u>	
1	Association des Ecoles Laïques du Salève (217 élèves x 48 €/élève)	10 416
2	Cantine et Garderie des Lutins	12 000
3	A.I.P.E. Collège de REIGNIER	400
4	MFR Le Clos des Baz de Sallanches (1 apprenti)	50
5	Prévention routière	250
	<i>(Sous-total du chapitre)</i>	23 116
	<u>II - Dotations associations communales</u>	
6	Amicale des Donneurs de Sang Monnetier-Mornex	200
7	Amicale du Personnel Communal de Monnetier-Mornex (16 pers)	2 650
8	Club des Aînés "Les 3 Clochers" Monnetier-Mornex	2 000
9	Ecole de Musique Actuelle (E.M.A.) - Esserts	270
10	Ensemble Vocal du Salève, association Monnetier-Mornex	1 500
11	Football Club des Salèves	3 000
12	Secours Catholique Monnetier-Mornex	950
13	Tourisme et Loisirs	2 500
	<i>(Sous-total du chapitre)</i>	13 070
	<u>III - Dotations associations à intérêt local</u>	
14	A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural) - 600 € + 1'600 €	3 035
15	ALFAA (Assoc. de Lutte c. la Faim ds l'Agglom. Annemass.)	300
	<i>(Sous-total du chapitre)</i>	3 335
	<u>V - Dotations diverses</u>	
16	Opération Nez rouge	100
17	Souvenir Français	200
	<i>(Sous-total du chapitre)</i>	300
	TOTAL	39 821

N°75/08

**TRANSFORMATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF EN POSTE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un nouvel agent va intégrer le service administratif de la Mairie par voie de mutation ; il explique qu'il convient de supprimer le poste d'agent administratif existant, actuellement vacant, et de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe correspondant à son grade.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire, après en avoir délibéré, **VOTE À L'UNANIMITÉ**, la suppression du poste d'Agent Administratif existant et la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe.

* * * * *

La séance est close à 21 heures 10.

Fait suite la réunion d'information sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : Présentation par Mr Ange SARTORI, urbaniste du Cabinet d'études TERRITOIRES, en présence d'élus de la Commune de La Muraz.

* * * * *